

COMMUNE DE SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2010

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Loup-sur-Semouse s'est réuni le 31 mars 2010, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Maire.

Conformément à l'article L.2121-25, le compte rendu de la séance a été affiché en Mairie le 8 avril 2010

Présents : T.BORDOT – H.LEROY – E.DOUCET – J.JOAQUIM – A.SCHEIFLER – L.LARRIERE – Y.AJOUAOU – C. GALLAIRE – D. GENCI

C.COURTOIS – F.DUBOIS – R.DUPAIN – D.GENCI – M.LAMI – JP.MILLEROT – M. NURDIN – M.SABER – P.VERNIER – JL BEUGNOT -

JF AZOU- N.GRANDJEAN – M.KUHN – JD.MOUTON

Absents : E.DAVAL – S.LARUE- MC MUNIER – R. SAIM- C. SIMOES

Procurations : E. DAVAL à JF AZOU et C.SIMOES à T. BORDOT

Annexe 1 : Note de Synthèse

Annexe 2 : Tableau des budgets

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un(e) secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Arlette SCHEIFLER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La séance est ouverte à 20h10.

M. Le Maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Il soumet ensuite pour avis au Conseil le dernier compte-rendu.

M. KUHN demande à ce que le prochain compte-rendu soit envoyé plus rapidement.

M. Le Maire répond qu'il a entendu cette demande et qu'elle sera honorée. Le dernier compte-rendu est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Il demande ensuite au conseil d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, le point n°18, concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à M. ANTOINE, pour l'aménagement du sens giratoire.

M. Le Maire présente **le premier rapport : Fixation du taux des trois taxes** (taxes d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non bâti).

Il ressort que les taux de 2009 seront reconduits en 2010 :

Taxe d'habitation : 12,38%

Taxe foncière (bâti) : 19,35%

Taxe foncière (non bâti) : 42,25%

Le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

M. Le Maire aborde **le rapport n° 2 : Vote du compte administratif du budget principal de la Commune et des budgets annexes des services de l'Eau, de l'Assainissement et du lotissement du Champs la Chèvre.**

M. Le Maire invite le conseil à parcourir ces budgets par la projection d'un tableau. Il explique que l'assemblée devra se prononcer sur le bilan de gestion de l'exercice 2009.

Total dépenses de fonctionnement : 2 618 305,43 €

- Charges à caractère général (carburant, énergie, équipement, entretien voies et réseaux ...)
- Charges de personnel (salaires)
- Autres charges de gestion courante (élus, CCAS, Francas)
- Charges financières (charges d'intérêt de la commune)
- Charges exceptionnelles (ventes des terrains du Vieux Château à Messieurs PETIT et HECQUART et vente de véhicules des services techniques)
- Dotations aux amortissements

Total recettes de fonctionnement : 2 970 465,86 €

- Atténuations de charges (Remboursement de salaires des différents services - frais de personnels mis à disposition de la station d'épuration, de l'assainissement et remboursement par la Sécurité Sociale des jours d'arrêt de travail).
- Produit des services (principalement la coupe de bois)
- Impôts et taxes (dotation d'Etat – DGE – DGV - etc)
- Autres produits de gestion courante (loyers des appartements et immeubles de la commune)
- Produits financiers (emprunts contractés – gains en fonction de la fluctuation du change)
- Produits exceptionnels (remboursement des assurances suite à diverses dégradations)

M. AZOU, se basant sur le document remis à la commission des finances, demande pourquoi il existe une différence d'environ 50 000 € entre 2008 et 2009 à propos du chapitre 70 "Produits des services".

M. CHARBONNIER explique que cette diminution est due à une baisse de vente de bois en 2009.

M. Le Maire déclare ensuite que le total des dépenses d'investissement s'élève à 589 543,91 €, dont font partie le remboursement des emprunts (195 247,42 €) et les immobilisations corporelles (somme des investissements des travaux - 21 et 23 - répartis en fonction de la nature de l'investissement).

Il explique que doit être ajouté le solde d'exécution négatif reporté (déficit habituel des sections d'investissement).

M. le Maire aborde ensuite les recettes d'investissement (DGE services techniques, mairie, salle de boxe, aire de jeux, etc) composées de :

- Dotations
- Subventions d'investissement
- Plus value de cession
- Immobilisations
- Amortissements
- Charges à répartir
- FCTVA
- TLE

Après affectation au compte de résultat, le capital des recettes d'investissement s'élève à 575 404,57 Euros.

M. Le Maire déclare que ces résultats mettent en évidence un déficit d'investissement qui va être couvert par l'excédent de cette année (affectation des résultats).

Afin de procéder au vote et conformément à la loi, M. Le Maire quitte le Conseil.

M. LEROY demande s'il y a des questions et met aux voix le compte administratif du budget principal de la commune de l'année 2009.

Contres : JD MOUTON, JF AZOU, (JF AZOU pour E. DAVAL), N. GRANDJEAN, M. KUHN.

Abstentions : 0

Le compte administratif est approuvé à la majorité et M. Le Maire reprend la parole. Il remercie le conseil, ce compte administratif ayant été en partie réalisé par M. Michel LEROY.

M. Le Maire propose à l'assemblée de signer les comptes administratifs 2009 ; les documents sont distribués.

M. CHARBONNIER indique qu'il faut signer les trois exemplaires, quatre signatures par dossier (un exemplaire pour la trésorerie, un pour la commune et un pour le contrôle de l'égalité).

M. Le Maire aborde ensuite le compte administratif du budget du service de l'Eau et invite à se reporter à la page 4 de l'annexe 2.

Fonctionnement : les dépenses d'exploitation s'élèvent à 436 499,38 Euros (et les recettes à 828 184,03 € (dont atténuations de charges, et produits - vente de l'eau-).

Investissement : les dépenses s'élèvent à 245 135,51 € et les recettes à 144 117,61 € (dont 57 970 € d'amortissement).

Après énonciation des chiffres, il indique que ce budget ne comporte rien de particulier, en dehors des salaires et compensations de charges.

M. Le Maire invite ensuite à procéder au vote du compte administratif 2009 du budget de l'eau et quitte la salle du conseil.

M. LEROY demande s'il y a des questions et met aux voix.

Contres : JD MOUTON, JF AZOU, (JF AZOU pour E. DAVAL), N. GRANDJEAN, M. KUHN.

Abstentions : 0

Le compte administratif du budget de l'Eau est approuvé à la majorité et M. Le Maire reprend place au conseil.

M. AZOU intervient et déclare qu'au regard des excédents du budget de l'eau, il n'était pas nécessaire de prélever autant d'impôts auprès des Lupéens.

M. Le Maire aborde ensuite le compte administratif du budget d'assainissement et invite à se reporter à la page 4 de l'annexe 2.

Fonctionnement : les dépenses d'exploitation s'élèvent à 217 935,86 € et les recettes à 438 218,46 €.

M. Le Maire signale un léger déficit sur l'année courante (excédent d'exploitation).

Investissement : les dépenses s'élèvent à 22 789,93 € et les recettes à 653 362,71 € (dont excédent d'investissement reporté de 55 530,71 €).

M. Le Maire invite à passer au vote et conformément à la loi, quitte le Conseil.

M. LEROY demande s'il y a des questions et met aux voix.

Contres : JD MOUTON, JF AZOU, (JF AZOU pour E. DAVAL), N. GRANDJEAN, M. KUHN.

Abstentions : 0

Le compte administratif du budget de l'Assainissement est approuvé à la majorité et M. Le Maire reprend place au conseil.

M. AZOU déclare qu'il maintient la même position que pour le budget précédent.

M. Le Maire aborde ensuite le compte administratif du budget du Lotissement Champs la Chèvre et invite à se reporter à la page 4 de l'annexe 2.

M. Le Maire explique le principe des provisions stockées : il s'agit de valoriser les parcelles en stock avant de les vendre.

Fonctionnement : les dépenses d'exploitation s'élèvent à 167 524,03 € et les recettes à 164 468,81 €.

Investissement : les dépenses s'élèvent à 92 324,50 € et les recettes à 82 723,10 €.

M. Le Maire indique qu'on retrouve une perte prévisible sur les stocks car les prix de vente des parcelles n'équilibrent pas les dépenses et ajoute que ce n'est pas le but recherché.

Le Maire invite à passer au vote et conformément à la loi, quitte le Conseil.

M. LEROY demande s'il y a des questions et met aux voix.

Contres : JD MOUTON, JF AZOU, (JF AZOU pour E. DAVAL), N. GRANDJEAN, M. KUHN.

Abstentions : 0

Le compte administratif du budget du Champs la Chèvre est approuvé à la majorité et M. Le Maire reprend place au conseil.

M. Le Maire évoque ensuite **le rapport n° 3 : Approbation des comptes de gestion 2009, du budget principal de la Commune, des budgets annexes des services de l'Eau et de l'Assainissement et du lotissement du Champs la Chèvre.**

M. Le Maire déclare que le compte de gestion correspond au compte du percepteur, tenu parallèlement au compte administratif de la commune.

Un rapprochement est effectué en fin d'année et si besoin une régularisation, afin que le compte de gestion soit identique au compte administratif.

Le compte de gestion est approuvé, étant identique au compte administratif.

M. Le Maire aborde **le rapport n° 4 concernant l'affectation des résultats de fonctionnement du budget principal de la Commune, des budgets des services de l'Eau et de l'Assainissement et du lotissement du Champs la Chèvre.**

M. Le Maire invite à suivre l'affectation des résultats sur la projection, reprise en page 4 de l'annexe 2 .

Il explique que l'on reprend les résultats cumulés au 31 décembre 2008, que l'on affecte au budget 2009 (317 106,73 €) ce qui donne une réserve qui permet de financer les travaux. Il y a toujours la possibilité d'effectuer un emprunt, choix qui n'a pas été retenu.

Le résultat net réalisé au 31 décembre 2009 est de 559 039,02 €.

Au 31 décembre 2009 reste un déficit de 306 040,07 €. Puis, est pris en compte ce qu'il reste à réaliser en 2011, ainsi les excédents cumulés sont utilisés pour financer l'investissement.

L'excédent de fonctionnement reporté (cumulé) de 526 493,16 € se retrouvera en recette au budget 2010.

M. Le Maire demande s'il y a des questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : JD MOUTON, JF AZOU, (JF AZOU pour E. DAVAL), N. GRANDJEAN, M. KUHN.

L'affectation des résultats du budget principal de la commune est adoptée à la majorité.

M. Le Maire aborde les résultats de fonctionnement des budgets annexes du service de l'Eau.

Il est décidé d'affecter 101 017,90 € (résultats cumulés au 31 décembre 2008) pour venir en équilibre aux investissements, et conserver la différence en excédent.

Au 31 décembre 2009, l'excédent de fonctionnement capitalisé est de 290 616,75 €.

M. Le Maire demande s'il y a des questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : JD MOUTON, JF AZOU, (JF AZOU pour E. DAVAL), N. GRANDJEAN, M. KUHN.

L'affectation du budget de l'Eau est adoptée à la majorité.

M. Le Maire invite à se prononcer sur l'affectation des résultats du budget annexe de l'Assainissement :

Il déclare que ce budget dégage une certaine fragilité (dépenses supérieures aux recettes pour l'année en cours). Au 31 décembre 2009, l'excédent d'investissement / fonctionnement s'élève à 351 555,31 €.

M. Le Maire poursuit en disant qu'il n'y aura donc pas d'affectation du résultat en investissement, puisqu'il y a un excédent en investissement. Le budget de fonctionnement reste donc tel qu'il est.

M. Le Maire demande s'il y a des questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : JD MOUTON, JF AZOU, (JF AZOU pour E. DAVAL), N. GRANDJEAN, M. KUHN.

L'affectation du budget de l'Assainissement est adoptée à la majorité.

M. Le Maire mentionne qu'il n'y a pas d'affectation de résultats pour le budget du Champs la Chèvre car il dépend d'un service annexe.

Le rapport n° 5 est ensuite présenté : Budget primitif 2010 de la Commune et budget primitifs des services de l'Eau, de l'Assainissement et du lotissement du Champs la Chèvre.

M. Le Maire commente le budget primitif 2010 de la Commune et propose que l'on procède par chapitres et débute par les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 3 211 597 €.

Sont ensuite énumérées les recettes de fonctionnement qui s'élèvent à 2 685 104 €, auxquelles s'ajoute l'excédent reporté, pour arriver à un budget équilibré de 3 211 597 €.

M. Le Maire demande s'il y a des questions et aborde les investissements :

- Remboursement d'emprunts (décroit chaque année – voir pages 15 état des emprunts en cours)
- Etude du Château
- Licences internet mairie
- Travaux en forêt
- Agencement et aménagement parc Château Bouly (aire de jeux)
- Carillon de l'église
- Matériel et outillage (services techniques, sports,cetc)
- Matériel de transport (remorques)
- Balayeuse
- Remorques porte-engins
- Matériel de bureau et informatique

M. Le Maire rappelle que l'aménagement des aires de jeux dans le parc avait été en partie financé par un don fait à la commune il y a quelques années (4 600 €).

M. Le Maire souhaite que la commune s'investisse dans cet aménagement, ce qui n'a jamais été fait auparavant.

M. SABER demande quelle sera la fonction de la remorque porte-engins.

M. JOAQUIM répond que cet achat est préconisé en prévision de l'acquisition d'une pelleteuse et servira pour de nombreux transports aux services techniques, notamment pour le transport des barrières.

Il explique que la plupart des remorques sont en très mauvais état et ne répondent plus aux normes réglementaires de sécurité.

M. Le Maire souligne que le parc du matériel est vétuste et doit son renouvellement progressif est indispensable afin d'éviter tout accident.

Il poursuit l'énumération des dépenses d'investissement :

- Rénovation de la salle Robert
- Fenêtre des écoles et toilettes du Chanois
- Salle de boxe du Chanois
- Electricité au Château des Bouly (1^{ère} phase d'investissement)
- Rénovation d'un bâtiment des services techniques (remise aux normes)
- Aménagement de la Mairie (déménagement des bureaux au rez-de-chaussée)
- Réfection de rues (Rues du Rouxpoil, Roberte Luzet et Albert Thomas)

La réalisation des projets de la mairie, de la salle de boxe et des services techniques dépendront de l'acceptation des demandes de DGE.

Concernant la réfection de la rue du Rouxpoil, il est envisagé une participation de la société des gravières.

La rue Roberte Luzet doit subir une rénovation électrique et une réfection de la chaussée. Il en est de même pour la rue Albert Thomas, pour laquelle une participation du département est envisagée (20% minimum).

M. KUHN fait remarquer qu'elle est principalement endommagée par le passage incessant des camions.

Mme SCHEIFLER précise qu'il s'agit d'une route communale et estime qu'elle devrait être classée départementale.

M. Le Maire souligne que la rue Albert Thomas est classée dans les routes à grande circulation avec un trafic de véhicules supérieur à 5 000 par jour, ce qui est un argument auprès du Conseil Général. Elle est également un axe routier principal avec un intérêt économique certain.

M. Le Maire poursuit l'énumération des dépenses d'investissements :

- Démolition de la maison Cantore (sens giratoire – appel d'offre finalisé pour le Conseil Général – Ets Faucogney retenus)
- Coussins berlinois (deux ralentisseurs à installer au centre ville)

Concernant les ralentisseurs, M. Le Maire informe qu'il est également envisagé d'en installer d'autres, car la situation en ville le nécessite.

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 1 171 548 Euros.

M. Le Maire en vient aux recettes, composées principalement par des subventions d'Etat.

M. BEUGNOT demande pourquoi les projets de travaux du gymnase et du tennis n'ont pas été retenus.

M. Le Maire répond qu'il a fallu privilégier des priorités réalistes par rapport aux marges de manœuvre, mais qu'il est toujours possible de prendre une décision modificative en cours d'année, si des économies sont réalisées sur certaines enveloppes.

En ce sens, les projets ne sont jamais oubliés et il estime que cette opération est tout à fait réalisable cette année.

M. BEUGNOT demande quelle est la notion de priorité et souligne que le montant de 50 000 Euros pour la salle de boxe est très élevé.

M. LEROY fait remarquer que le projet est subventionnable à hauteur de 50% et mentionne que St Loup deviendrait un pôle départemental de boxe en Haute-Saône (reconnaissance extérieure).

M. Le Maire confirme que l'enjeu de la salle de boxe est multiple et reste également lié à la rénovation des façades par les HLM ainsi que les routes.

Il s'agit d'envoyer un message fort à ce quartier qui s'est senti exclu pendant de nombreuses années.

M. LEROY explique que la mise aux normes de la salle du Chanois était indispensable pour éviter tout accident aux 48 adhérents qui la fréquentent régulièrement.

M. AZOU en convient mais espère que le lieu sera respecté à long terme et ne sera pas incendié comme les locaux confiés à l'UJEL.

M. LEROY rappelle que tout se passe bien avec le club de boxe.

M. SABER estime qu'il ne faut pas faire l'amalgame entre les jeunes et la salle de boxe.

M. Le Maire acquiesce et convient des problèmes existants mais invite à considérer le projet positif pour le Chanois.

Mme GALLAIRE atteste que ce projet ne peut qu'être bénéfique et demande à M. SABER si les graffitis des anciens locaux de la DDE vont être retirés.

M. SABER confirme que cela sera fait d'ici la fin de l'année.

M. Le Maire propose de mettre aux voix le budget primitif 2010 de la Commune.

Contres : 0

Abstentions : JD MOUTON, JF AZOU, (JF AZOU pour E. DAVAL), N. GRANDJEAN, M. KUHN.

Le budget primitif 2010 est adopté à la majorité.

M. BEUGNOT demande dans quel but intervient la réfection du Château Bouly.

M. Le Maire répond qu'il s'agit de montrer notre envie de le restaurer et d'amorcer de nouveaux projets (médiathèque départementale, pôle bois avec Parisot, lieu de réunions officielles).

Il aborde ensuite le budget primitif 2010 du service de l'Eau (page 3 de l'annexe 2) et indique que la commune a retrouvé une capacité de financement, qui va redonner un souffle à ce budget (efforts précédents).

Dépenses de fonctionnement : 418 915 €

Recettes de fonctionnement : 760 616 € (dont excédent reporté de 290 616 Euros)

Dépenses d'investissement : 230 518 € (emprunts frais études périmètres, captages - dont 101 018 € de déficit reporté)

Recettes d'investissement : 230 518 Euros (subventions ...)

Le budget est donc équilibré ce qui était indispensable pour permettre d'investir à nouveau sur le réseau.

M. Le Maire fait remarquer que ce budget reflète la situation particulière actuelle et indique que dans l'hypothèse où la DSP (Délibération de Service Public) serait accordée en cours d'année, (date butoir au 1^{er} juillet), il faudrait revoir les transferts entre l'entreprise et la commune.

M. BEUGNOT et M. KUHN demandent quelle sera l'utilisation des excédents de fonctionnement.

M. Le Maire répond que cela fait l'objet de la négociation prévue avec les entreprises, soit déléguer les investissements, soit conserver l'investissement, soit il n'y aura pas de DSP.

Il est envisagé qu'une part de l'excédent ne rentrera pas dans les négociations et alimentera les frais de fonctionnement.

M. KUHN demande si cet excédent va jouer un rôle dans la négociation.

M. Le Maire répond qu'il sera un élément essentiel. Dépenser moins et avoir une qualité supérieure serait idéal.

M. Le Maire propose ensuite de mettre le budget primitif 2010 du service de l'Eau.

Contres : 0

Abstentions : JD MOUTON, JF AZOU, (JF AZOU pour E. DAVAL), N. GRANDJEAN, M. KUHN.

Le budget primitif 2010 du service de l'eau est adopté à la majorité.

M. Le Maire évoque ensuite le budget primitif 2010 du service de l'Assainissement.

Dépenses de fonctionnement : 195 441 €

Recettes de fonctionnement : 428 948 € (dont excédent reporté de 220 982 €)

Dépenses d'investissement : 230 824 €

Recettes d'investissement : 235 671 € (dont excédent reporté de 130 572 €)

Les priorités d'investissement sont l'avenue d'Augrogne, les rues Jules Ferry et Petitjean et la rue des Anciens combattants (diminuer les eaux fluviales parasites – précautions pour l'environnement).

M. Le Maire explique que ceci relève d'un plan pluriannuel (déterminé dans le cadre du schéma directeur d'assainissement CCVS) qui a fixé des priorités par rapport aux enjeux du réseau.

M. AZOU demande comment consulter le schéma directeur de la CCVS.

M. Le Maire répond qu'il est disponible en mairie et qu'il est possible de faire des photocopies.

M. Le Maire indique que les subventions sont versées en principe après la réalisation des travaux.

M. BEUGNOT demande pourquoi la rue des Ballastières n'a pas été prévue, en partenariat avec la Commune de Corbenay.

M. Le Maire répond qu'il s'agit de choix budgétaires mais que si possible, ce projet sera programmé et une décision modificative sera ajoutée.

Il demande s'il y a des questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : JD MOUTON, JF AZOU, (JF AZOU pour E. DAVAL), N. GRANDJEAN, M. KUHN.

Le budget primitif 2010 du service de l'assainissement est adopté à la majorité.

M. Le Maire présente ensuite le budget primitif 2010 du Champs la Chèvre (page 3 de l'annexe 2).

Dépenses de fonctionnement : 112 680 €

Recettes de fonctionnement : 112 680 €

Dépenses d'investissement : 69 913 €

Recettes d'investissement : 92 324 €

Il demande s'il y a des questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : 0

Le budget primitif 2010 du lotissement du Champs la Chèvre est adopté à l'unanimité.

Est ensuite présenté le rapport n° 6: Régime indemnitaire du personnel communal.

M. Le Maire indique qu'il y a deux délibérations à prendre : fixer les enveloppes par régime indemnitaire et proposer les enveloppes.

M. MOUTON demande des précisions.

M. CHARBONNIER détaille les destinations d'enveloppes proposées :

IAT : prime forfaitisée de la totalité des heures supplémentaires du personnel (tous services confondus – qui passe de 16 000 à 27 000 €)

IEMP : primes aux agents (tous les agents sont concernés – Monsieur le Maire précise qu'au départ, cette prime était prévue afin de compenser l'absence de 13^{ème} mois)

IPTS : cadre A (DGS) et B (Rédacteur)

Indemnités Police Municipale : pourcentage proposé (ici maximum de 18%)

Prime de responsabilité : pourcentage proposé (ici maximum de 15% - poste de direction)

ISS : responsable des services techniques

IITS : travaux supplémentaires que certains agents sont amenés à effectuer

M. Le Maire demande s'il y a des questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : 0

Le régime indemnitaire du personnel communal est adopté à l'unanimité.

La deuxième délibération concerne les problèmes d'absentéisme du personnel communal.

M. Le Maire explique qu'il s'agit de faire le bilan des arrêts de travail excessifs, d'apprécier les justifications et de pratiquer des retenues sur le régime indemnitaire si nécessaire.

M. BEUGNOT suggère plutôt d'encourager les présents plutôt que de pénaliser les personnes malades.

M. Le Maire en convient mais précise qu'il s'agit de cas isolés qui ont été identifiés.

M. JOAQUIM ajoute que tout a été tenté pour éclaircir les situations (convocations, échanges) mais en vain.

Il ajoute que les agents présents estiment également anormales les absences répétées de leurs collègues, mais la plupart sont sérieux.

M. Le Maire souligne et déplore les habitudes installées ainsi que les faiblesses hiérarchiques. Il ajoute que ceci permettra à tous de respecter les règles.

Il ressort qu'un seuil de 14 jours d'absence non justifiés a été fixé.

M. Le Maire demande s'il y a d'autres questions et met aux voix.

Contres : JL BEUGNOT - F. DUBOIS

Abstentions : JF AZOU (JF AZOU pour E. DAVAL) et JD MOUTON

La deuxième délibération concernant le personnel communal est adoptée à la majorité.

Il est ensuite évoqué **le rapport n° 7 : Délégation du Conseil Municipal à Monsieur Le Maire.**

Conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, il est proposé à l'assemblée de déléguer au Maire certaines attributions pour la durée de son mandat (voir Annexe 1).

M. Le Maire indique que cette délégation permet au Maire de faciliter la gestion de la commune, mais qu'elle comporte bien sûr ses limites et précise qu'elle est valable pendant la durée du mandat.

Toutes les délégations feront l'objet d'une information auprès du Conseil Municipal.

M. Le Maire fait lecture des 22 points proposés et ajoute quelques explications.

Point n° 2 : Concernant les tarifs des voiries, (voies et autres lieux publics) ils sont fixés à la hausse ou à la baisse, dans la limite de 10%.

Point n° 3 : les emprunts sont contractés dans la limite de l'enveloppe prévue initialement.

Point n° 4 : pour les marchés des fournitures et des services, la limite est de 193 000 € HT et pour les marchés de travaux à 4 845 000 €.

Point n° 5 : concerne tous les baux n'excédant pas 12 ans.

Point n° 15 : concerne les droits de préemption, mais fait l'objet d'une délégation exceptionnelle (consultation en priorité de la commune pour l'achat de terrains ou maisons sur le territoire communal, dans la mesure où le prix d'acquisition n'est pas supérieur à l'estimation des services fiscaux).

Point n° 17 : régler les conséquences dommageables dans lesquelles sont impliqués les véhicules municipaux quel qu'en soit le montant.

Point n° 20 : réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum d'un million d'euros (300 000 € actuellement)

M. Le Maire demande s'il y a des questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstention : Y. AJOUAOU

Les délégations du Conseil Municipal à M. Le Maire sont adoptées à la majorité.

Est évoqué ensuite **le rapport n° 8 : Redevances d'occupation du domaine public – Terrasses de café.**

M. Le Maire propose à l'assemblée de fixer la redevance d'occupation du domaine public à 70 € pour le café Psellos (65 € en 2009) et à 200 € pour le Café des Sports (190 € en 2009).

Messieurs KUHN et AZOU estiment que ce point ne rentre pas dans les délégations du Maire.

M. Le Maire fait remarquer que cette délégation est stipulée au point n° 12.

M. Le Maire demande s'il y a d'autres questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : 0

Les redevances d'occupation du domaine public sont adoptées à l'unanimité.

M. Le Maire présente ensuite **le rapport n° 9 : protection des captages d'eau potable de la Commune – Demande de subvention à l'agence de l'eau.**

Il s'agit de demander une subvention de 50% à l'agence de l'eau pour Magnoncourt (50% du HT) dont le montant total des travaux s'élève à 39 267 €.

Le montant demandé est de 19 663,50 € ainsi que deux aides forfaitaires pour les études.

Le total de subvention demandé s'élève à 38 833,50 €.

M. MOUTON demande si le propriétaire est d'accord.

M. Le Maire répond par l'affirmative et ajoute que si tout se passe comme convenu, les travaux pourront commencer rapidement.

M. Le Maire demande s'il y a d'autres questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : 0

Le rapport n° 9 est adopté à l'unanimité.

Est ensuite présenté **le rapport n° 10 : Schéma directeur d'assainissement – Approbation d'un avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. (CCVS)**

M. Le Maire déclare que le montant restant dû est de 7 914,79 € (montant initial 16 605 €).

M. AZOU demande si toutes les communes payent la même somme.

M. Le Maire répond que cela dépend des critères de population.

M. Le Maire demande s'il y a d'autres questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : 0

Le rapport n° 10 est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire évoque ensuite **le rapport n° 11 : Demande d'une subvention au Conseil Général de la Haute-Saône.**

Cette demande de subvention s'élève à 1 078,40 € et concerne l'achat d'un ordinateur, d'une imprimante, d'un pack-office et d'une licence professionnelle Orphée Premier, en vue du bon fonctionnement de la Médiathèque.

M. Le Maire indique qu'une première demande avait été effectuée par le Centre Socio Culturel.

Elle avait été refusée par le Conseil Général car il revient à la Commune de formuler cette demande, étant gestionnaire de la Médiathèque.

M. Le Maire demande s'il y a d'autres questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : 0

Le rapport n° 11 est adopté à l'unanimité.

Est ensuite présenté **le rapport n° 12 : Convention de servitude avec ERDF – Passage de canalisation électrique souterraine rue du Général Prévost.**

Dans le cadre des travaux de démolition de la maison Cantore (aménagement du sens giratoire), il est proposé à l'assemblée d'autoriser la signature de la convention de servitude avec ERDF (pratique usuelle).

M. AZOU demande à quoi correspondaient les travaux effectués précédemment.

M. Le Maire répond qu'il s'agissait de l'enfouissement des réseaux.

M. Le Maire demande s'il y a d'autres questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : 0

Le rapport n° 12 est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire présente le **rapport n° 13 : Création d'un relais-multimédia au sein de la médiathèque communale – Signature d'une convention.**

M. Le Maire précise que cette convention s'inscrit dans le prolongement de la mise en place de la médiathèque actuelle et a pour but de créer un dépôt départemental, de renforcer les points de lecture et l'accès aux technologies (relais auprès des bibliothèques).

Cette convention est passée avec le Conseil Général et le gestionnaire actuel de la médiathèque (Centre Socio Culturel).

Mme SCHEIFLER confirme et ajoute que cela se fera en fonction de l'espace disponible.

M. Le Maire demande s'il y a d'autres questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : 0

Le rapport n° 13 est adopté à l'unanimité.

Est présenté le **rapport n° 14 : Installation d'une horloge électrique.**

M. Le Maire rappelle que l'horloge de l'église ne fonctionne plus depuis quelques temps et que l'entreprise FROTEY, d'Arc-les-Gray, spécialisée en la matière, a été retenue pour effectuer ces réparations, pour un montant de 1 135 € HT.

La proposition spécifie que l'horloge est garantie 10 ans, reste le choix du rythme des sonneries : demi, quart d'heure ou carillon.

L'assemblée décide de régler la sonnerie à la demi-heure et à l'heure.

M. Le Maire demande s'il y a des questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : 0

Le rapport n° 14 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15 : Zonage d'assainissement réalisé par le cabinet Géoprotech pour le compte de la Communauté de Communes du Val de Semouse (CCVS).

Il est proposé au conseil de valider ce zonage et M. Le Maire précise que l'ensemble des zones urbanisées en font partie. Le plan de zonage est ensuite projeté au conseil (6 zones).

M. Le Maire explique que quelques zones identifiées pouvaient poser la question d'un zonage collectif ou individuel.

Des interrogations concernent Augrogne, le stade municipal, les anciens bâtiments des Ets VIALIS, et rue la Mare (derrière le cimetière). Il sera procédé à un contrôle par le principe de coloration et permettra d'identifier les personnes raccordables.

A terme, il est prévu de créer un service de contrôle d'assainissement individuel avec une mise aux normes obligatoires de la qualité des rejets de l'épuration.

M. Le Maire demande s'il y a des questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : 0

Le rapport n° 15 est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire présente ensuite le **rapport n° 16 : Remboursement des frais de transport des élus au Conseil Municipal** (sur la base des indemnités kilométriques réglementaires).

M. Le Maire précise qu'il n'est pas obligatoire de l'utiliser et indique qu'à titre personnel il ne l'utilise pas dans le département mais uniquement pour les grands trajets (Paris par exemple).

M. Le Maire précise que ces remboursements sont destinés prioritairement aux frais des élus qui ne sont pas indemnisés puis demande s'il y a des questions et met aux voix.

Contres : N. GRANDJEAN

Abstention : M.KUHN

Le rapport n° 16 est adopté à la majorité.

Rapport n° 17 : rachat du contrat de crédit-bail de la société BNP PARIBAS pour la location des parcs de photocopieurs.

M. Le Maire explique que la commune a changé de fournisseur et que la société TOSHIBA s'est engagée à racheter le crédit bail de la Commune qui courrait jusqu'en 2011.

Il est proposé au conseil d'autoriser M. Le Maire à rembourser la société BNP PARIBAS pour le montant des échéances restantes soit 5 165.98 €. Cette somme sera ultérieurement remboursée à la Commune par TOSHIBA.

M. Le Maire demande s'il y a des questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : 0

Le rapport n° 17 est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire demande s'il y a des questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : 0

Le rapport n° 17 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 18 : Acquisition d'une parcelle appartenant à M. Michel ANTOINE

M. Le Maire explique que le terrain concerné est situé rue du Général Prévost (255 m²) et appartient conjointement à M. Michel ANTOINE et Mme Marie ARNOUX.

Il ajoute qu'un accord de principe a été passé avec les propriétaires.

M. Le Maire déclare que le tarif estimé par les services fiscaux des domaines est de 27 € le m² soit un montant de 6 885 € HT.

M. AZOU estime que ce tarif est élevé.

M. Le Maire souligne qu'il s'agit de terrain constructible en centre ville et qu'il est envisagé d'acquérir d'autres terrains dans ce périmètre (parking).

De plus, la destination du terrain n'est pas prise en compte dans l'estimation.

M. AZOU suggère de négocier le prix avec M. ANTOINE.

M. Le Maire fait remarquer qu'il faut avoir une référence sur laquelle se baser.

Mme GALLAIRE évoque les garages à démolir et demande s'ils seront reconstruits.

M. Le Maire mentionne qu'il a été convenu avec M DEMESSE de reconstruire deux ou trois garages, en fonction de l'espace disponible restant.

M. Le Maire demande s'il y a d'autres questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : 0

Le rapport n° 18 est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire invite ensuite à aborder les **questions diverses**.

M. KUHN déclare qu'il a une invitation à transmettre à l'assemblée concernant la visite de la nouvelle usine d'incinération SYTEVOM à Noidans-Le-Ferroux.

M. Le Maire demande quelles sont les modalités.

M. KUHN répond qu'il convient de prendre rendez-vous.

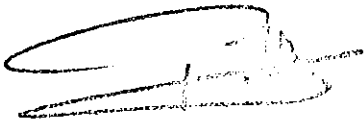
Mme GRANDJEAN s'étonne que la cérémonie de remise de médailles des anciens de l'AFN (19 mars 2010) n'ait pas été communiquée.

Mme SCHEIFLER précise que cela ne concerne pas la commune de St Loup, d'une part parce qu'elle n'est pas à l'initiative de l'organisation (seulement invitée) et d'autre part, parce que cette date n'est pas reconnue officiellement par la Préfecture (05 décembre).

M. Le Maire demande s'il y a d'autres questions et lève la séance.

La séance est levée à 23H30.

Le Maire,



Thierry BORDOT

La secrétaire de séance

Arlette SCHEIFLER

